



Le 9 avril 1975:

« Seul, on ne peut pas faire grand-chose. Le partage des profits avec les employés nous permet de faire beaucoup plus. C'est le moment de commencer! »

> - A.J. Billes, cofondateur de la Société Canadian Tire

VOTRE RÉGIME DE PARTAGE DES PROFITS EST UN INSTRUMENT D'ÉPARGNE SÛR



Depuis le début, Canadian Tire a toujours cru que lorsque la Société prospère, les employés devraient en bénéficier. Le Régime de partage des profits a été lancé en 1972, il y a 46 ans. Il nous permet de reconnaître votre contribution importante alors que nous travaillons ensemble pour assurer la croissance de notre entreprise.

Même si le secteur du détail a été passablement ébranlé, l'action de Canadian Tire a continuellement surpassé le marché. Grâce à votre excellent travail, nous continuons à ravir nos clients chaque jour et à jouir de leur loyauté. Les primes que vous avez déjà gagnées vous appartiennent, et nous sommes déterminés à continuer de vous faire profiter de notre succès.

VOUS RECEVREZ BIENTÔT VOTRE PRIME D'ÉPARGNE!

Vous êtes admissible à une prime d'épargne en janvier si vous :



- avez reçu une prime d'accroissement en juin ou juillet 2017; et
- travaillez encore pour un marchand associé de Canadian Tire le 31 décembre 2017; ou
- avez cessé de travailler pour un marchand associé de Canadian Tire et avez été embauché par un autre marchand associé de Canadian Tire dans un délai de 30 jours; ou
- avez cessé de travailler pour un marchand associé de Canadian Tire avant le 31 décembre 2017, mais le total de votre âge et de vos années de service était d'au moins 65 à votre cessation d'emploi.

COMBIEN **RECEVREZ-VOUS?**



La Société Canadian Tire finance entièrement les primes d'épargne de votre magasin. Le montant dépend :

- de la prime d'épargne totale fournie par la Société Canadian Tire à votre magasin;
- du montant de votre prime d'accroissement de juin ou juillet 2017;
- du nombre total de participants au régime à votre magasin.

Pour connaître le montant de votre prime d'épargne, allez sur le site masunlife.ca ou vérifiez le relevé annuel qui vous sera posté à votre domicile en février!

SEPT FAÇONS D'UTILISER VOTRE PRIME D'ÉPARGNE

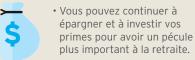
Investissez votre prime d'épargne sur masunlife.ca pour faire fructifier votre épargne! Lorsque vous aurez accumulé une épargne importante, utilisez l'argent vers une des dépenses importantes de la vie, comme :



- · Versez une mise de fonds à l'achat d'une nouvelle maison
- Réduisez votre hypothèque plus rapidement pour avoir moins d'obligations financières plus tard



 Payez les conseils de placement d'un conseiller financier jusqu'à 500 \$ par année





Vous pouvez aussi retirer jusqu'à 50 % de votre prime d'épargne de l'année en cours sans aucune raison précise.

Les retraits du régime sont ajoutés à votre revenu imposable, sauf si vous bénéficiez du Régime d'encouragement à l'éducation permanente ou du Régime d'accession à la propriété de l'Agence du revenu du Canada.



- Payez les droits de scolarité : pour vous, votre conjoint(e) ou votre enfant
- · Achetez un ordinateur pour le collège ou l'université pour vous, votre conjoint(e) ou votre enfant -jusqu'à 1500\$



FAITES FRUCTIFIER VOS PRIMES

L'investissement de vos primes du Régime de partage des profits peut avoir un impact considérable sur votre épargne. Il est très important de choisir des placements qui répondent à vos besoins. Voici certains aspects à considérer :



Quel type d'investisseur êtes-vous?

Pouvez-vous supporter des pertes à court terme comme étant le « prix à payer » pour une croissance supérieure à long terme?



Quel est votre objectif d'épargne?

Si vous épargnez pour un événement éloigné (comme la retraite), vous pouvez habituellement prendre plus de risques et investir une plus grande partie de votre argent dans des actions. Si vous souhaitez utiliser votre argent dans peu de temps, vous pouvez choisir des options de placement moins risquées, comme des obligations.

(les mêmes que pour votre prime d'accroissement) :



Utilisez l'outil de répartition de l'actif sur masunlife.ca

Pour vous assurer de choisir des placements appropriés à vos objectifs. Répondez à un simple questionnaire et l'outil vous fournira des conseils personnalisés pour vous aider à choisir les options de placement qui vous conviennent le mieux.

FAITES FRUCTIFIER

VOTRE ÉPARGNE AU FIL DU TEMPS

Il peut être tentant de retirer de l'argent du régime pour payer quelques petites dépenses. Retirer 500 \$ par année peut sembler sans importance. Mais au fil des ans, vous pourriez accumuler plus de 1 000 \$ si vous laissez

1 000 \$ si vous laissez cet argent dans le régime pour générer plus d'intérêts et de revenus de placement. Alors, la prochaine

Alors, la prochaine fois que vous considérez retirer de l'argent du régime, pensez à ce que vous pourriez faire avec les sommes supplémentaires plus tard!



- Fonds BlackRock (BLK) prudent (fonds par défaut)
- Fonds BlackRock (BLK) modéré
- Fonds BlackRock (BLK) audacieux
- Fonds distinct du marché monétaire Financière Sun Life
- Fonds d'actions Canadian Tire
- Accédez à masunlife.ca aujourd'hui même pour confirmer vos choix de placement et vous assurer que votre épargne travaille pour vous!
- Pour en savoir plus sur vos options de placement et leur rendement, lisez le rapport annuel sur le site partagedesprofits.ca.



Avez-vous du mal à vous rappeler votre code d'accès et votre mot de passe pour ouvrir une session dans masunlife.ca? La nouvelle application ma Sun Life mobile peut vous aider!

- Accédez rapidement à votre compte à l'aide de votre empreinte digitale; aucun mot de passe requis
- Vérifiez le solde de votre compte et l'historique de vos opérations
- Utilisez des vidéos, des outils et des calculateurs pratiques
- Obtenez de l'aide plus rapidement lorsque vous en avez besoin en communiquant avec la Financière Sun Life dans l'application

Téléchargez l'application ma Sun Life Mobile de votre boutique d'applis!

Pour en savoir plus, visitez sunlife.ca/mobile.

NOUS VOULONS CONNAÎTRE VOTRE OPINION!

En février 2018, nous mènerons un sondage pour nous assurer que nos communications continuent de répondre à vos besoins. **Ne manquez pas d'y répondre** pour courir la chance de gagner un des prix fabuleux!

Vous avez cing options de placement pour votre prime d'épargne

Avez-vous des questions au sujet du régime de partage des profits?

Visitez partagedesprofits.ca: votre source de renseignements n° 1 sur le régime



Écoutez ces vidéos pour un survol rapide du régime

- bit.do/partagedesprofits1
- bit.do/partagedesprofits2

Appelez le **Centre de service à la clientèle de la Financière Sun Life**, au 1 866 733-8612, ouvert tous les jours ouvrables, de 8 h à 20 h, HE. Le service est offert dans plus de 190 langues.